

150/2020 - 8 octobre 2020

Marché du travail de l'UE au deuxième trimestre 2020

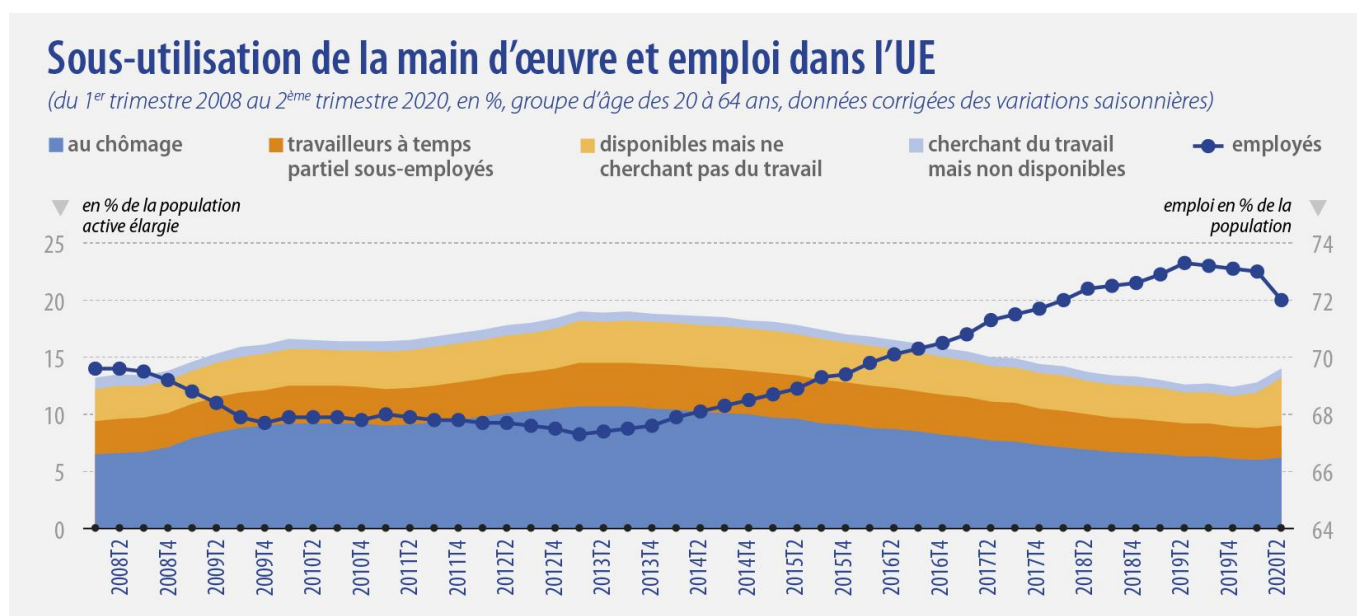
Sous-utilisation de la main d'œuvre atteint 14%**Baisse brutale des heures travaillées**

Au cours du deuxième trimestre 2020 le marché du travail de l'Union européenne (UE) a été touché par les mesures prises par les États membres dans le contexte de la Covid-19. Dans cette situation particulière, l'emploi et le chômage, tels que définis par le concept du Bureau International du Travail (BIT), ne sont pas suffisants pour décrire toute l'évolution du marché du travail. Au cours de cette phase de la crise, des mesures actives visant à limiter les pertes d'emploi ont conduit à des absences temporaires du travail plutôt qu'à des licenciements. De plus, les personnes concernées, ne pouvant pas chercher du travail ou n'étant pas disponibles en raison des mesures de confinement, n'ont pas pu être comptabilisées comme des chômeurs selon la définition du BIT.

Dans le présent communiqué, Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, publie un ensemble d'indicateurs trimestriels supplémentaires corrigés des variations saisonnières qui contribuent à rendre compte des mouvements les plus récents sur le marché du travail dans les États membres de l'UE. Ces indicateurs comprennent la **sous-utilisation de la main d'œuvre**, qui inclut toutes les personnes qui ont un besoin d'emploi non satisfait, les **absences du travail** ainsi qu'un indice du **nombre total d'heures travaillées effectives** dans l'emploi principal. Des **nouveaux indicateurs** supplémentaires additionnels sur les salariés ayant récemment quitté ou trouvé un emploi, sur les absences totales hebdomadaires ainsi que sur les transitions sont disponibles dans la base de données d'Eurostat.

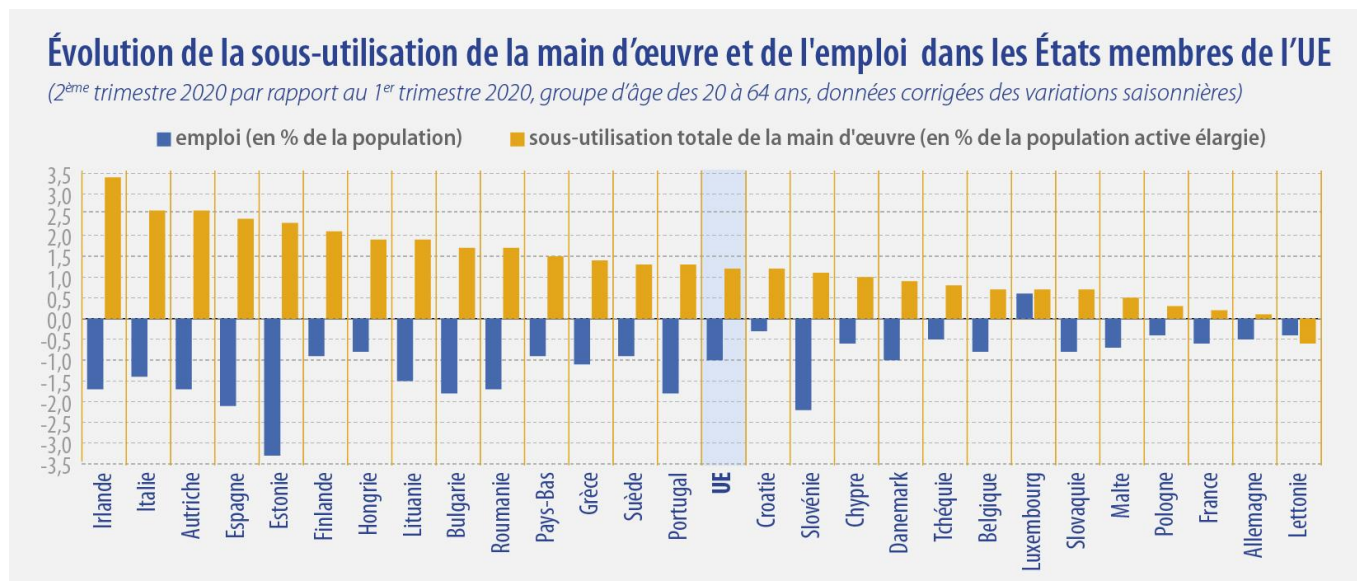
Sous-utilisation de la main d'œuvre en hausse de 1,2 points de pourcentage, emploi en baisse de 1,0 point de pourcentage

Au deuxième trimestre 2020, 187,3 millions de personnes étaient employées dans l'UE. Le taux d'emploi de l'UE corrigé des variations saisonnières pour les personnes âgées de 20 à 64 ans s'élevait à 72,0%, en baisse de 1,0 pp par rapport au taux de 73,0% enregistré au premier trimestre 2020. Il s'agit de la plus forte baisse en glissement trimestriel depuis le début de la série temporelle en 2000. 13,1 millions de personnes étaient au chômage. Le taux de chômage de l'UE corrigé des variations saisonnières était de 6,5%, en hausse par rapport au taux de 6,3% au premier trimestre 2020. La sous-utilisation de la main d'œuvre dans l'UE corrigée des variations saisonnières, qui inclut un besoin d'emploi non satisfait, s'élevait à 29,6 millions de personnes, ce qui représente 14,0% de la population active élargie au deuxième trimestre 2020, contre 12,8% au premier trimestre 2020. Il s'agit de la plus forte augmentation en glissement trimestriel depuis le début de la série temporelle en 2008.



La sous-utilisation de la main d'œuvre a augmenté le plus en Irlande, en Italie et en Autriche

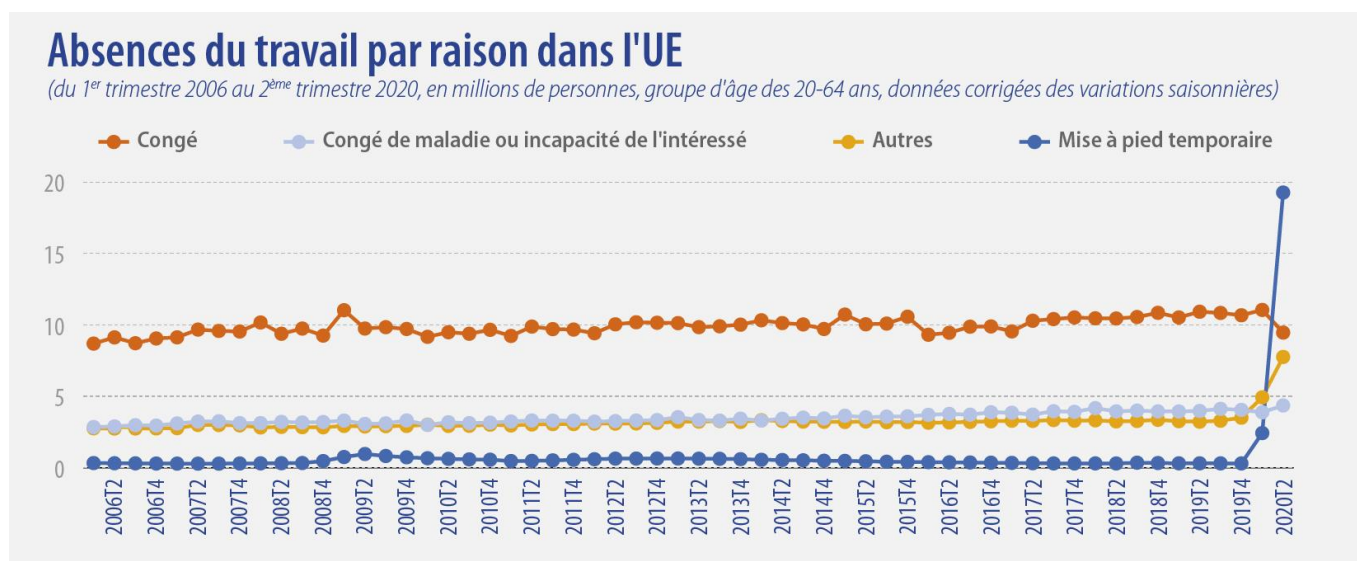
La sous-utilisation de la main d'œuvre a augmenté dans tous les États membres de l'UE au deuxième trimestre 2020 par rapport au premier trimestre 2020, à l'exception de la **Lettonie** (-0,6 pp). Les plus fortes hausses ont été enregistrées en **Irlande** (+3,4 pp), en **Italie** et en **Autriche** (+2,6 pp chacune) ainsi qu'en **Espagne** (+2,4 pp). L'emploi a quant à lui reculé dans tous les États membres sauf au **Luxembourg** (+0,6 pp). Les baisses les plus marquées ont été observées en **Estonie** (-3,3 pp), en **Slovénie** (-2,2 pp) et en **Espagne** (-2,1 pp) et les baisses les plus faibles en **Croatie** (-0,3 pp), en **Lettonie** et en **Pologne** (-0,4 pp chacune).



ec.europa.eu/eurostat

Nombre d'employés temporairement absents du travail en hausse de plus de 80%

Au deuxième trimestre 2020, un total de 40,9 millions de personnes étaient absentes du travail dans l'UE, soit une augmentation de 18,6 millions par rapport au premier trimestre 2020. Cette augmentation est presque exclusivement due à une forte augmentation du nombre de personnes en mise à pied temporaire, qui est passé de 2,4 million à 19,3 millions. Le nombre de personnes absentes du travail pour d'autres raisons que la mise à pied temporaire, les vacances ou le congé de maladie a augmenté de 4,9 million à 7,8 million entre les deux trimestres.

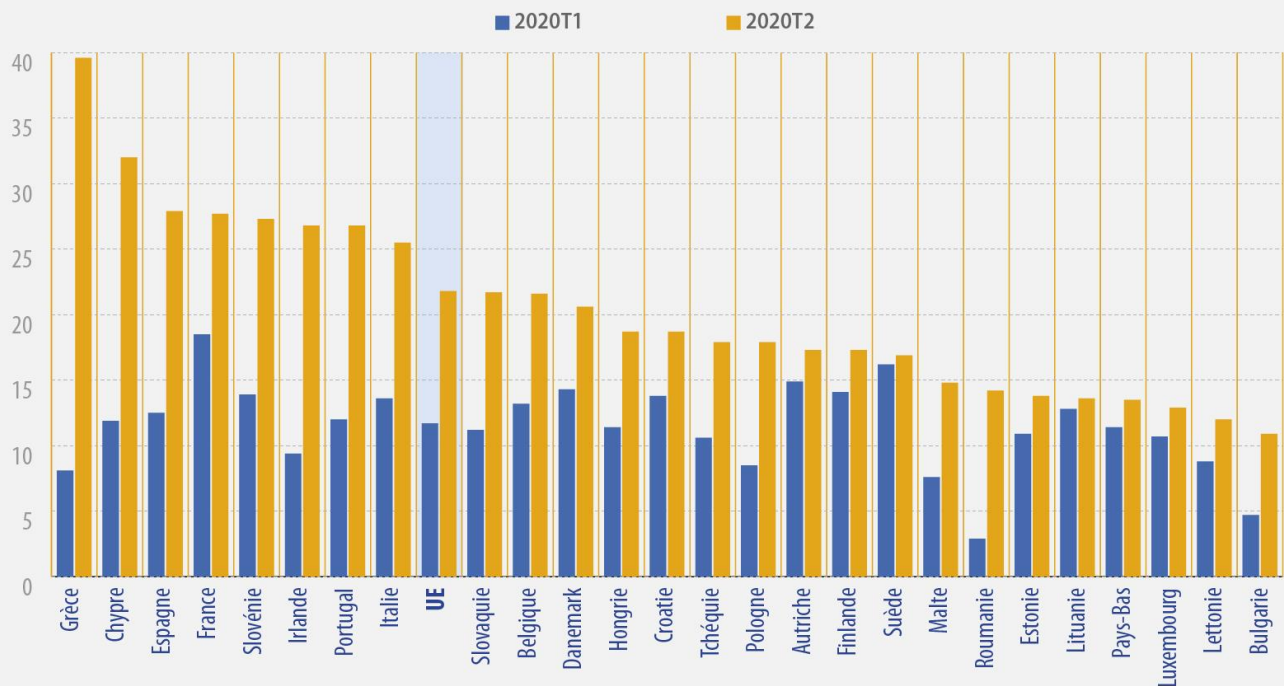


ec.europa.eu/eurostat

Par rapport au premier trimestre 2020, tous les États membres pour lesquels les données sont disponibles ont connu une hausse du nombre total d'absences du travail au deuxième trimestre 2020. Les taux d'absence du travail les plus élevés ont été observés en **Grèce** (39,6%), à **Chypre** (32,0%), en **Espagne** (27,9%) et en **France** (27,7%), et les taux les plus faibles en **Bulgarie** (10,9%), en **Lettonie** (12,0%) et au **Luxembourg** (12,9%).

Absences du travail au 1^{er} trimestre 2020 et au 2^{ème} trimestre 2020 dans les États membres de l'UE

(en % de l'emploi, groupe d'âge des 20 à 64 ans, données corrigées des variations saisonnières)



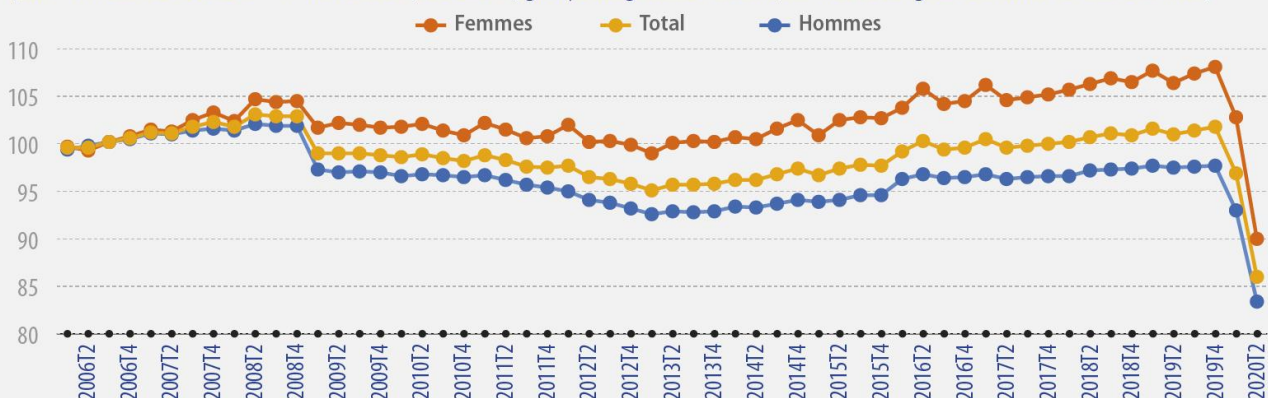
ec.europa.eu/eurostat

Baisse brutale des heures travaillées au deuxième trimestre 2020

Le nombre total d'heures travaillées effectives a chuté fortement dans l'UE entre le premier trimestre 2020 et le deuxième trimestre 2020, et a fortement baissé en dessous des valeurs observées pendant la crise de la dette. Le niveau d'heures totales travaillées effectives est influencé par le nombre total de personnes au travail, ainsi que par le nombre d'heures travaillées par chacune de ces personnes. Au deuxième trimestre 2020, le nombre total d'heures travaillées effectives a atteint des records à la baisse tant pour les femmes que pour les hommes. Les femmes ont été plus durement touchées que les hommes, avec une baisse de 103 à 90 points d'indice entre le premier trimestre et le deuxième trimestre 2020, contre une baisse de 93 à 83 pour les hommes.

Nombre total d'heures travaillées effectives dans l'emploi principal dans l'UE

(du 1^{er} trimestre 2006 au 2^{ème} trimestre 2020, 2006=100, groupe d'âge des 20-64 ans, données corrigées des variations saisonnières)

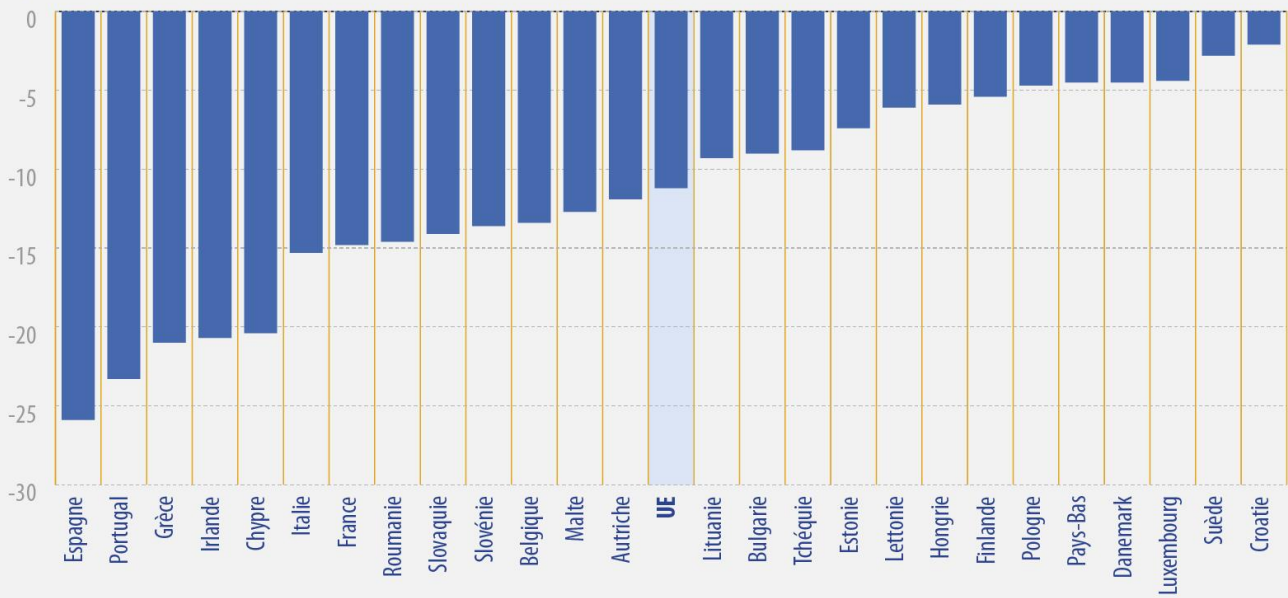


ec.europa.eu/eurostat

Tous les États membres, pour lesquels les données sont disponibles, ont enregistré une baisse du nombre total d'heures travaillées effectives entre le premier trimestre 2020 et le deuxième trimestre 2020. Il s'agit de la deuxième baisse trimestrielle consécutive du nombre total d'heures travaillées pour tous les États membres à l'exception de la Finlande. Les baisses les plus importantes ont été observées en **Espagne** (-25,9%), au **Portugal** (-23,3%), en **Grèce** (-21,0%), en **Irlande** (-20,7%) et à **Chypre** (-20,4%).

Évolution trimestrielle du nombre total d'heures travaillées effectives dans l'emploi principal dans les États membres de l'UE

(2^{ème} trimestre 2020 par rapport au 1^{er} trimestre 2020, en %, groupe d'âge des 20-64 ans, données corrigées des variations saisonnières)



ec.europa.eu/eurostat 

Informations géographiques

L'Union européenne (UE27) comprend la Belgique, la Bulgarie, la Tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, la Croatie, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Slove, la Finlande et la Suède.

Méthodes et définitions

Eurostat produit des données harmonisées sur le marché du travail pour les différents États membres de l'UE, la zone euro et l'UE.

Les **personnes employées** sont toutes les personnes qui ont travaillé au moins une heure en contrepartie d'une rémunération ou d'un profit au cours de la semaine de référence, ou sans percevoir de rémunération parce qu'elles travaillaient pour une entreprise appartenant à un membre de leur famille, ou qui étaient temporairement absentes de leur poste de travail. Le taux d'emploi est le nombre de personnes employées en proportion de la population totale.

Les **chômeurs** sont toutes les personnes qui:

- sont sans travail;
- sont disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines;
- ont recherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes.

La **sous-utilisation de la main d'œuvre** est la somme des chômeurs, des travailleurs à temps partiel sous-employés, des personnes qui cherchent du travail mais qui ne sont pas immédiatement disponibles et des personnes disponibles pour travailler, mais qui ne cherchent pas du travail, exprimée en pourcentage de la population active élargie.

Les **travailleurs à temps partiel sous-employés** sont les personnes travaillant à temps partiel qui souhaitent accroître leur temps de travail et sont disponibles pour ce faire. Le travail à temps partiel est enregistré tel qu'il est déclaré par les personnes elles-mêmes.

Les **personnes cherchant du travail mais qui ne sont pas immédiatement disponibles** sont la somme des personnes qui ne sont ni employées, ni au chômage et qui: a) ont activement cherché du travail au cours des 4 semaines précédentes mais ne sont pas disponibles pour commencer à travailler dans les 2 semaines suivantes ou b) ont trouvé un emploi pour lequel elle commenceront à travailler dans moins de 3 mois et ne sont pas disponibles pour commencer à travailler dans les 2 semaines suivantes ou c) ont trouvé un emploi pour lequel elles commenceront à travailler dans 3 mois ou plus ou d) ont passivement cherché du travail au cours des 4 semaines précédentes et sont disponibles pour commencer à travailler dans les 2 semaines suivantes.

Les **personnes disponibles pour travailler, mais qui ne cherchent pas du travail** sont les personnes qui ne sont ni employées, ni au chômage et souhaitant travailler, qui sont disponibles pour travailler dans les 2 semaines suivantes mais qui ne cherchent pas du travail.

La **population active élargie** est le nombre total des personnes employées plus les chômeurs, plus les personnes cherchant du travail qui ne sont pas immédiatement disponibles, plus les personnes disponibles pour travailler mais qui ne cherchent pas du travail. Dans le présent communiqué de presse, les données couvrent les personnes âgées de 20 à 64 ans.

Absences du travail: les personnes absentes du travail sont considérées comme employées s'il existe un lien officiel à l'emploi. Il peut s'agir, par exemple, du maintien du paiement d'un salaire ou d'un traitement ET d'une assurance de retour au travail (ou d'un accord quant à la date de retour) après la fin de la situation exceptionnelle. Les personnes peuvent être absentes du travail pour différentes raisons, parmi lesquelles le **congé légal**, le **congé de maladie** (du salarié personnellement) ou la **mise à pied temporaire**. Les **personnes en mise à pied temporaire** sont considérées comme des personnes employées si elle ont l'assurance d'un retour au travail dans un délai de 3 mois ou si leur employeur leur verse $\geq 50\%$ de leur salaire ou traitement.

Les **heures travaillées effectives totales dans l'emploi principal** sont les heures travaillées effectives totales de tous les salariés et travailleurs indépendants dans leur occupation principale pendant le trimestre. Les données sont présentées selon l'indice 2006=100 pour des raisons de comparabilité entre les pays.

Les données publiées dans ce communiqué de presse sont **corrigées des variations saisonnières**. La nature des évolutions actuelles peut donc conduire à des révisions des données dans le futur.

Les données sur l'emploi et sur les heures travaillées de ce communiqué de presse sont extraites de l'**Enquête sur les forces de travail**. L'emploi et sur les heures travaillées sont aussi disponibles dans le domaine des **Comptes nationaux**. Les deux collectes étant compilées à des fins différentes, les méthodologies utilisées et les définitions sont différentes dans une certaine mesure. Par conséquent, les données ne doivent pas être directement comparées et ne sont pas interchangeables.

Notes pays

Allemagne: en raison de difficultés techniques liées à l'introduction du nouveau système allemand d'enquêtes intégrées sur les ménages, y compris l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT), les données pour l'Allemagne pour le premier trimestre 2020 et le deuxième trimestre 2020 ne sont pas estimées directement à partir des micro données EFT mais elles sont fondées sur un échantillon plus gros y compris des données supplémentaires issues d'enquêtes intégrées sur les ménages. Pour plus d'informations voir [ici](#).

Plus d'information

[Section du site web](#) d'Eurostat sur l'emploi et le chômage

[Section de la base de données](#) d'Eurostat sur le chômage, y compris les données non corrigées des variations saisonnières et les tendances

Articles «Statistics Explained» sur les données trimestrielles sur la [sous-utilisation de la main d'œuvre](#), sur les [absences du travail](#) et sur les [heures travaillées](#) (en anglais uniquement)

[Métadonnées](#) d'Eurostat sur les séries corrigées du chômage

[Code de bonne pratique](#) des statistiques européennes

Service de presse d'Eurostat

Romina BRONDINO
Tél.: +352-4301-33 408
eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

Plus d'informations sur les données

Hannah KIIVER
Frank ESPELAGE
Michaela KOTECKA
Tél.: +352-4301-38 438
hannah.kiiver@ec.europa.eu



Demandaes média: eurostat-mediasupport@ec.europa.eu / Tél.: +352-4301-33 408



@EU Eurostat



@EurostatStatistics



@EU Eurostat



ec.europa.eu/eurostat/

Emploi, chômage et sous-utilisation de la main d'œuvre au deuxième trimestre 2020
(groupe d'âge des 20 à 64 ans, données corrigées des variations saisonnières)

	Emploi (en % de la population)			Chômage (en % de la population active)			Sous-utilisation de la main d'œuvre (en % de la population active élargie)		
	T2 2019	T1 2020	T2 2020	T2 2019	T1 2020	T2 2020	T2 2019	T1 2020	T2 2020
UE	73,3	73,0	72,0	6,5	6,3	6,5	12,6	12,8	14,0
Belgique	71,0	70,4	69,6	5,4	5,0	5,0	11,1	11,0	11,7
Bulgarie	75,5	74,1	72,3	4,1	4,3	5,4	7,5	8,0	9,7
Tchéquie	80,3	80,1	79,6	1,9	1,9	2,5	3,0	2,7	3,5
Danemark	78,2	78,5	77,5	4,6	4,5	4,9	9,3	9,9	10,8
Allemagne	81,0	80,8bpu	80,3pu	3,1	3,2bpu	3,4pu	7,3	8,2bpu	8,3pu
Estonie	79,4	80,7	77,4	4,8	4,7	7,1	8,8	8,6	10,9
Irlande	75,2	74,5	72,8	4,7	4,5	4,5	12,0	12,1	15,5
Grèce	61,4	61,3	60,2	17,2	16,0	17,0	24,2	23,4	24,8
Espagne	68,5	66,8	64,7	13,7	13,9	15,0	22,0	22,6	25,0
France	71,8	71,7	71,1	8,4	7,5	6,9	15,6	15,1	15,3
Croatie	66,1	67,1	66,8	6,4	5,9	6,4	13,4	12,5	13,7
Italie	63,7	63,3	61,9	9,9	8,7	8,0	21,3	21,0	23,6
Chypre	76,2	75,7	75,1	7,1	6,7	7,3	13,4	13,3	14,3
Lettonie	77,5	77,7	77,3	6,1	7,4	8,5	11,1	14,1	13,5
Lituanie	78,5	78,2	76,7	6,3	6,8	8,8	8,3	9,3	11,2
Luxembourg	73,1	71,2	71,8	5,0	6,1	6,2	10,0	11,5	12,2
Hongrie	75,3	75,1	74,3	3,2	3,6	4,4	5,8	6,7	8,6
Malte	77,5	78,2	77,5	3,2	3,4	4,2	4,7	5,9	6,4
Pays-Bas	80,1	80,6	79,7	2,9	2,7	3,1	9,2	8,7	10,2
Autriche	76,9	76,2	74,5	4,3	4,4	5,5	9,7	10,7	13,3
Pologne	73,0	73,3	72,9	3,2	2,9	3,1	6,2	5,8	6,1
Portugal	76,0	75,5	73,7	6,6	6,3	5,9	12,4	12,4	13,7
Roumanie	70,9	71,6	69,9	3,6	3,9	5,2	6,6	6,5	8,2
Slovénie	76,6	76,7	74,5	4,2	4,2	5,1	6,4	6,7	7,8
Slovaquie	73,4	73,0	72,2	5,5	5,9	6,4	8,3	8,3	9,0
Finlande	77,3	77,1	76,2	6,1	6,2	6,9	13,0	13,2	15,3
Suède	82,3	81,5	80,6	5,6	6,4	7,4	11,0	12,2	13,5
Royaume-Uni	79,2	79,8	79,6	3,4	3,3	3,2	9,4	9,2	9,4
Islande	86,3	84,8	81,3	3,1	3,0	4,6	7,4	8,4	11,7
Norvège	79,5	79,7	78,6	3,0	3,3	3,8	8,1	8,7	9,8
Suisse	83,1	83,0	81,9	4,3	4,3	4,7	14,0	13,8	15,4
Monténégro	60,8	:	:	14,7	:	:	24,6	:	:
Macédoine du Nord	58,9	60,5	58,9	17,4	16,0	16,8	23,9	22,1	24,4
Serbie	65,0	65,7	65,0	11,2	9,0	8,0	20,3	19,3	20,5
Turquie	54,1	52,1	49,5	13,8	12,6	13,9	18,5	19,7	25,3

b rupture de série p provisoire u non fiable

: données non disponibles

Données sources: [lfsi_emp_q](#) (taux d'emploi), [une_rt_q](#) (taux de chômage) et [lfsi_sla_q](#) (sous-utilisation de la main d'oeuvre)

Absences du travail et heures travaillées totales au premier trimestre 2020
(groupe d'âge des 20 à 64 ans, données corrigées des variations saisonnières)

	Absences du travail (en % des personnes employées)			Heures travaillées effectives totales dans l'emploi principal (T2 2020, variation en % par rapport au trimestre précédent et au même trimestre de l'année précédente)					
	T2 2019	T1 2020	T2 2020	% de variation/T2 2019			% de variation/T1 2020		
				Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
UE	9,6	11,7	21,8	-15,4	-14,5	-14,9	-12,5	-10,3	-11,2
Belgique	10,8	13,2	21,6	-15,4	-20,0	-18,1	-9,3	-16,1	-13,4
Bulgarie	2,5	4,7	10,9	-12,7	-9,7	-11,1	-10,4	-7,9	-9,0
Tchéquie	8,5	10,6	17,9	-12,3	-9,9	-10,9	-9,3	-8,7	-8,8
Danemark	12,6	14,3	20,6	-3,2	-3,7	-3,5	-4,3	-4,5	-4,5
Allemagne	11,8	:	:	:	:	:	:	:	:
Estonie	8,3	10,9	13,8	-12,2	-9,8	-11,0	-9,9	-5,2	-7,4
Irlande	7,5	9,4	26,8	-19,9	-21,8	-21,0	-19,9	-21,3	-20,7
Grèce	3,8	8,1	39,6	-29,6	-24,8	-26,6	-24,6	-18,9	-21,0
Espagne	8,5	12,5	27,9	-28,2	-27,1	-27,6	-26,7	-25,1	-25,9
France	13,8	18,5	27,7	-18,8	-19,7	-19,3	-15,5	-14,1	-14,8
Croatie	9,7	13,8	18,7	-7,5	-7,9	-7,8	-2,6	-1,8	-2,1
Italie	7,4	13,6	25,5	-24,4	-23,5	-23,7	-15,7	-15,1	-15,3
Chypre	7,3	11,9	32,0	-23,2	-21,5	-22,3	-19,8	-20,8	-20,4
Lettonie	7,3	8,8	12,0	-6,5	-8,5	-7,5	-3,2	-8,9	-6,1
Lituanie	7,7	12,8	13,6	-14,2	-9,8	-11,8	-9,7	-9,1	-9,3
Luxembourg	8,8	10,7	12,9	-8,3	-10,2	-9,3	-3,7	-5,0	-4,4
Hongrie	4,4	11,4	18,7	-9,7	-3,8	-6,4	-11,0	-2,0	-5,9
Malte	1,2	7,6	14,8	-12,1	-11,7	-11,9	-13,7	-12,0	-12,7
Pays-Bas	10,5	11,4	13,5	-7,3	-5,9	-6,4	-6,3	-3,3	-4,5
Autriche	11,8	14,9	17,3	-15,6	-15,9	-15,7	-12,6	-11,4	-11,9
Pologne	6,4	8,5	17,9	-11,0	-5,4	-7,8	-8,3	-2,1	-4,7
Portugal	8,9	12,0	26,8	-30,6	-22,3	-26,2	-27,8	-19,4	-23,3
Roumanie	1,6	2,9	14,2	-16,5	-13,5	-14,7	-15,9	-13,7	-14,6
Slovénie	10,7	13,9	27,3	-15,2	-13,6	-14,2	-14,5	-13,0	-13,6
Slovaquie	7,2	11,2	21,7	-21,5	-16,4	-18,6	-14,2	-14,1	-14,1
Finlande	13,1	14,1	17,3	-6,6	-5,1	-5,8	-7,4	-3,9	-5,4
Suède	15,4	16,2	16,9	-3,4	-5,1	-4,4	-1,7	-3,6	-2,8
Royaume-Uni	9,7	11,4	27,1	-17,2	-19,6	-18,6	-17,2	-17,4	-17,4
Islande	13,4	11,5	9,6	-10,7	-9,4	-9,9	-6,2	-8,7	-7,7
Norvège	15,8	20,4	19,2	-1,5	-5,5	-3,9	-0,8	-4,2	-2,8
Suisse	12,4	12,9	15,5	-12,7	-10,2	-11,2	-13,4	-10,2	-11,4
Macédoine du Nord	:	:	:	-22,1	-25,0	-23,8	-13,8	-19,4	-17,2
Serbie	6,3	7,9	13,8	:	:	:	:	:	:
Turquie	4,2	7,2	30,7	-33,6	-29,4	-30,7	-31,1	-28,9	-29,5

: données non disponibles

Données sources: [lfsi_abs_q](#) (absences du travail) et [lfsi_ahw_q](#) (heures travaillées effectives totales)